

## VINOMÈTRE

FICHE N° 4457

PRÉSERVER  
SAUVEGARDER  
VALORISER

Période de fabrication : 1950-1974

Fabricant : fabricant non renseigné

Domaines : Chimie

Sous-domaines : Oenologie

Organisme : Institut Universitaire de la Vigne et du Vin

Ville : DIJON

Modèle :

Matériaux : Verre

### Description

Ce vinomètre, fabriqué par l'institut La Claire de Dijon, est formé d'une tige composée de capillaires et graduée de 0 à 20 en sens inverse resserrée dans sa partie inférieure. La partie supérieure s'ouvre à la manière d'un entonnoir galbé dont les bords, marqués par un léger repli, comportent un orifice (bec verseur). Ce tube est conservé dans un tube cartonné. Durant l'expérience une même quantité d'eau et de vin à température ambiante sont mélangées. Le vinomètre doit être ensuite tenu à la verticale, entonnoir vers le haut. Il faut attendre que quelques gouttes tombent à l'extrémité de la tige avant de retourner le vinomètre, entonnoir vers le bas, et le poser sur une surface plane. Le vin déposé dans les capillaires peut par la suite être lu au moyen des graduations en degrés volume. Ce résultat doit être multiplié par deux afin de connaître le degré d'alcool dans le vin pur.

Le vinomètre est un appareil de mesure qui se base sur la viscosité d'un liquide afin de connaître la teneur en alcool dans les vins et les cidres.

Pour que l'expérience soit la plus efficace possible, il faut veiller à ce que l'instrument soit rincé à l'eau distillée et faire attention à ce que des bulles d'air ne se forment pas dans les capillaires durant l'expérience.

### Utilisation

Cet instrument est utilisé dans le cadre de l'enseignement et de la recherche au sein de l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin à l'université de Bourgogne.





**Pour nous citer :**

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Vinomètre (fabricant non renseigné),  
<https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=19194>, consulté le 2026-07-30